



Liquidation judiciaire cause de résiliation d'abonnement

Par **claire**, le **14/04/2008** à **18:02**

bonjour,

je souhaiterais savoir si le fait d'être en liquidation judiciaire peut permettre la résiliation d'un abonnement téléphonique durant la période d'engagement.

En effet les conditions de l'article 20.3 du contrat de l'offre mobile stipulent: " L'abonné peut mettre fin à son contrat , pendant la période initiale prévue à l'article 8, selon les modalités prévues dans l'article 20.1 pour motif légitime tel que: faillite personnelle, redressement judiciaire de l'abonné."

Etant actuellement en période d'observation, la cessation de l'activité prendra fin en juin 2008 met-il possible à l'heure actuelle de résilier mon abonnement téléphonique selon l'article 20.3 du contrat de l'offre mobile.

merci beaucoup